

CREATION D'UN ETANG DE PÊCHE, à Hosdent-Braives

1. Demande de subvention motivée reprenant a. Catégorie d'utilisateurs actuels et potentiels

Actuellement, les activités organisées par la Fédération de pêche «Les amis de la Mehaigne et de la Soëlhe » et la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER) agréée en tant qu'école de pêche depuis juin 2007, sont

- Stages de 5 jours pour enfants de 9 à 14 ans, 2x / an
- Journée d'initiation à la pêche pour les familles
- Pêche en fête pour les familles 1x/an
- Animations scolaires et parascolaires +/-4 demi journée / an
- Rempoissonnement des rivières
- Suivi par pêche électrique
- Concours de pêche

Actuellement, il est difficile de pouvoir organiser l'ensemble des activités en dehors des périodes d'ouverture de la pêche étang donné que nous n'avons pas d'étang de pêche. De plus vu le succès rencontré lors des stages et des journées d'initiation, nous aimerions pouvoir multiplier nos activités et accueillir un plus grand nombre de pêcheurs, jeunes ou moins jeunes, néophytes ou avertis,...

Vous trouverez, en annexe 1, le dossier remis dans le cadre des « **50 ans** de la Fédération de pêche «Les amis de la Mehaigne et de la Soëlhe » reprenant l'ensemble de nos activités et utilisateurs.

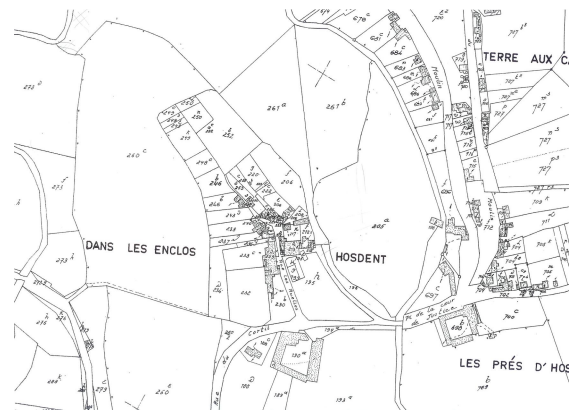
b. Description des installations existantes

Les installations de la MMER sont en bordure de Mehaigne ; actuellement, il n'y a pas d'étang de pêche. Cependant, un projet d'aménagement démonstratif de la zone humide sis à Braives rue du Moulin cadastré section B n°205 est en cours d'élaboration. Ce projet intégrera diverses zones dont : étang de pêche, mares didactiques, jardin des plantes des zones humides, salicetum, oseraie, espace d'accueil,...

Vue aérienne du site



Plan cadastral



En projet : Aménagement démonstratif de la zone humide



OU



OU ...

Zones :

- Zone Accueil
- Etang de pêche
- Jardin des plantes des zones humides (plantes aquatiques indigènes,..)
- Mares au naturel
- Démonstration Aménagement écologique des berges 4x25m
- Salicetum
- Oseraie
- Circulation sur caillebotis
- Plaine de jeux/aire de loisirs
- Terrasse: détente, restauration, ...

c. Objectifs poursuivis

I. « Ecole de pêche »

1. Objectif général

Il s'agit d'un projet éducatif axé sur l'enseignement de la pêche en tant que pratique sportive, de loisirs, et de détente, respectueuse de la nature, du poisson, de la biodiversité et de l'ensemble des acteurs de la rivière.

2. Objectifs spécifiques :

- Relancer la pratique de la pêche Pêcheurs P
- Respecter l'environnement et de la biodiversité Respectueux R
- Devenir autonome et opérationnel Opérationnel O

⇒ En fin d'apprentissage à l'école de pêche, l'élève/stagiaire deviendra un « PRO »

- Public cible : - groupes de jeunes de 9 à 16 ans
- 5 jeunes/animateur
- Max : 6 groupes de 5 jeunes → 30 jeunes (accès à étang de 30 x 20 m)

Priorité sera donnée à la sensibilisation et éducation des enfants. Dans un second temps, les outils créés pourront aussi servir à des animations vers un public adulte.

APPRENTISSAGE DE :

1. ETUDE DU MILIEU

- a. La rivière
- b. La faune piscicole
 - i. Les poissons
 - ii. Les invertébrés (vers, mollusques, crustacés, insectes, larves,...)
 - iii. Les oiseaux des zones humides : hérons, martins-pêcheurs, canards, foulques,...)
- c. La flore
 - i. Arbres et arbustes (saules, aulnes,...)
 - ii. Les fleurs (hélrophytes, hydrophytes, plantes filtrantes, oxygénantes, sagittaires, reine des prés, consoude,...)
- d. Les berges
 - i. Aménagement écologique des berges : tunage, fascines, peignes,...
- e. Respect de l'environnement
- f. La législation : dates ouvertures des pêches, permis de pêche,...

2. LE MATERIEL DE PECHE

- a. La canne à pêche
- b. Montage de ligne
- c. Réparer la ligne
- d. Les hameçons : composition, courbures, arpillons, fixation à œillet, fixation à palette
- e. Les mouches
- f. La bourriche

3. LES TECHNIQUES DE PECHE

- a. La pêche au coup
- b. La pêche à la mouche
- c. La pêche au toc
- d. La pêche au carnassier

METHODE

1 TRANSMETTRE DES CONNAISSANCES

- a. Les usages de la rivière
- b. La faune
 - i. Connaissance des espèces
 - ii. Les phénomènes d'adaptation (biologique et morphologique) à la vie aquatique
 - iii. Le phénomène de migration
 - iv. Les phénomènes de croissance et de métamorphose
- e. La flore :
 - i. Connaissance des espèces (ripisylve,...)
 - ii. Leur adaptation à la vie aquatique
 - iii. Leur localisation dans la rivière ou dans l'étang
 - iv. Le rôle écologique des plantes
- f. Notions d'écologie
 - i. Les chaînes alimentaires
 - ii. Les réseaux trophiques
 - iii. La relation entre la rivière, la mare, l'étang
 - iv. Impact des animaux exotiques introduits

2 TRANSMETTRE DES SAVOIR-FAIRE

- a. Savoir pêcher sans tuer ni détruire,
- b. Savoir observer, écouter, apprécier la vie de la rivière, étang, mare
- c. Savoir utiliser une planche d'identification
- d. Savoir utiliser une clé de détermination
- e. Savoir utiliser un instrument d'observation (loupe, binoculaire,...)
- f. Savoir dessiner un animal ou une plante
- g. Savoir chercher des informations scientifiques dans des ouvrages documentaires

3 FAIRE ACQUERIR DE NOUVEAU COMPORTEMENTS

- a. Savoir fréquenter la rivière, l'étang sans conséquence sur le milieu
- b. Savoir respecter la faune et la flore
- c. Savoir ne pas abîmer les berges
- d. Préserver les pontes

II. D'autre part

D'autre part cet étang interviendra favorablement dans la biodiversité du site et s'intégrera dans un aménagement global (voir point b)

Cet étang sera rempoissonné uniquement par des espèces locales. Toute espèce exotique sera bannie et ce pour éviter toute « contamination » de la Mehaigne en cas de très fortes inondations.

2. Accessibilité aux personnes à mobilités réduites

Nous sommes conscients et convaincu que la pêche est un loisir, un sport, un moment de détente qui doit être accessible aux personnes à mobilité réduite. En ce moment, l'accès à la zone humide se fait via une passerelle en bois au dessus de la Mehaigne. Le projet global d'aménagement de la zone humide (voir point 1b) proposera des accès, via caillebotis, vers les différentes zones proposées et notamment vers le futur étang de pêche. Des emplacements de stationnement sont déjà établis permettant un accès très facile au site. La Cour de Justice, quant à elle, est déjà accessible aux personnes à mobilité réduite (accès, sanitaire, largeurs de portes,...). La Commune de Braives est inscrite dans un plan communal à Mobilité réduite et le futur centre d'hébergement, dans l'ancien Moulin, en cours de rénovation, comportera une chambre adaptée pour personnes à mobilité réduite.

3. Droit de jouissance pour une période minimale ininterrompue de 20 ans

Voir annexe 3